



COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 5 DECEMBRE 2019 – 20 HEURES 15**

Présents : Jean DELATTRE, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Christophe VANHALST, Lise MIGNON, Alain DECHAUME, Patrick LESAGE, Chantal BAERT, Christophe THIEBAUT.

Absents : Rufin COCHETEUX qui mandate Rita TRINEZ ; Pauline LAHOUSSE et Gaëlle VITTRANT.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2019 :

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention, Lise MIGNON, absente à cette séance.

2 – Renouvellement convention fourrière pour les exercices 2020-2021 :

Monsieur le Maire rappelle l'obligation réglementaire d'adhérer à un service de fourrière animale. La commune a signé avec la Ligue Protectrice des Animaux, située à ROUBAIX, une convention pour deux années, celle-ci vient à échéance, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la reconduction pour deux ans. Conditions financières : le service est calculé sur la base du nombre d'habitants x 0,6506 €. Pour information : deux interventions sur la commune en 2019.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3 – Approbation des changements statutaires de la FEAL :

La commune adhère à la FEAL, Fédération d'Électricité de l'Arrondissement de Lille, qui regroupe plusieurs communes. La FEAL modifie ses statuts.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la modification.

Monsieur le Maire explique un projet de travaux conduit par Enedis, en cours sur la commune : le transformateur situé Grand'Rue doit être déplacé (poste moyenne tension) vers la Bertellerie, une tranchée est prévue pour raccordement. Il s'est opposé à ces travaux de terrassement, actuellement ENEDIS travaille sur un raccordement en souterrain.

Christophe THIEBAUT explique que le passage en souterrain est réalisable, pour autant il faudra installer dans les espaces verts des regards de visite. Dossier à suivre.

4 – Point sur le projet d'acquisition de la maison Place de la Mairie :

Monsieur le Maire expose : la commission travaux a visité l'immeuble 34 Grand'Rue, mis en vente en vue de son acquisition pour y aménager une Maison des Assistantes Maternelles, MAM. Le montant des travaux à envisager semble être financièrement très élevé. L'estimation de l'enveloppe budgétaire : achat et travaux serait de 200 000 € environ.

Christophe VANHALST ajoute que la maison est petite et pour aménager une structure d'accueil pour jeunes enfants les règles notamment en matière de surface et de destination des pièces sont très strictes.

Les Elus ne retiennent pas ce projet.

Monsieur le Maire exprime son regret : il n'y a plus d'offre de garde d'enfant sur la commune, ouvrir une MAM permettait de pallier à ce manque et apportait un dynamisme à la commune et très certainement à l'école.

Il faut garder l'idée, dit Christophe THIEBAUT, Monsieur le Maire a raison la commune a besoin d'une structure d'accueil pour jeunes enfants, mais sous la forme d'une construction neuve moins coûteuse.

Monsieur le Maire clos la discussion. La succession sera informée de la décision du Conseil Municipal. Il remercie la famille de la propriétaire qui a bien voulu accorder ce temps de réflexion.

5 – Ajustement comptes budgétaires :

Monsieur le Maire explique l'inscription de ce point : équilibrer les chapitres budgétaires avant l'arrêt des comptes de l'exercice 2019. Pas de déséquilibre. Il n'y a pas lieu de prendre de délibération.

Le point 6 est discuté en fin de séance.

7 – Point sur le chantier de requalification de la rue des Prés :

Monsieur le Maire rend compte de l'avancée du chantier. Les réunions de chantier sont programmées le jeudi à partir de 9 heures 30, chacun peut y être présent. Avancée : le chantier démarre du fond de la rue, la chaussée et les accotements sont décaissés ; les bordures sont en cours de pose. Les haies des riverains, implantées en domaine public, sont arrachées.

8 – Rapport d'activité de la CCPC pour l'exercice 2018 :

Le rapport est en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, Monsieur le Maire a transmis à chacun le lien.

Monsieur le Maire informe sur les domaines suivants :

Animation jeunesse : ce sont 37 enfants qui ont participé aux Accueils de Loisirs de juillet et 18 en août. La commune verse une attribution de compensation à la CCPC, montant 1 200 €.

Groupement de commandes : la commune adhère aux groupements suivants : fournitures de gaz ; entretien et réparations de voirie ; assistance à Maîtrise d'Oeuvre pour les chantiers. Un groupement électricité compteur bleu est en réflexion.

Fonds de Concours : au début du mandat, une enveloppe de 113 000 € a été mise à disposition de la commune pour les projets d'investissement.

9 - Point sur la communication et notamment le site internet « campagnol » :

Monsieur le Maire donne la parole à Lise MIGNON qui explique les travaux en cours. La commune travaille avec l'Association des Maires Ruraux de France qui met à disposition une base de site internet. A partir de cette base, il faut alimenter les rubriques et créer les liens nécessaires à leur attractivité. Lise MIGNON espère une ouverture en ligne vers le 15 décembre prochain.

Prochaine séance de travail : samedi 14 décembre.

Point 6 – Organisation des festivités de fin d'année

Colis des Aînés :

Selon la tradition, la commune offre aux personnes de plus de 65 ans un colis de denrées. Ce colis sera remis aux bénéficiaires au moment du goûter de Noël intergénérationnel, le 20 décembre. Ceux qui ne pourront être présent seront invités à venir chercher ce colis en mairie le 20 décembre au matin (10 h/12h).

Apéritif de Noël du Personnel communal :

Offert par la commune le vendredi 20 décembre à partir de 18 heures 30.

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite de l'Adjoint technique en place. Il rappelle également l'implication de cet agent tout au long de sa carrière sur la commune. Un cadeau lui sera remis.

Chorale :

La chorale de COBRIEUX chantera Noël les 21 et 22 décembre prochain, à l'église.

Questions diverses :

Cours d'Anglais :

Monsieur le Maire rend compte de la mise en place de cours d'anglais au profit des élèves primaires de l'école communale. Pour info, le professeur d'anglais est secondé par un parent d'élève bénévole.

Ce dossier a été acté précédemment par le Conseil Municipal, restait à préciser le montant pris en charge par la commune, sous forme d'une subvention exceptionnelle versée à l'APEIC. Le montant est de 807 €. Le financement est tripartite : commune – école – parents d'élèves.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la subvention exceptionnelle au profit de l'APEIC pour un montant de 807 €.

Cheminement Personnes à Mobilité Réduite (PMR) mairie-église-salle communale :

Monsieur le Maire rappelle le dossier d'aménagement d'un cheminement mairie-église-salle communale. Ce dossier a été discuté il y a quelques temps et présenté aux partenaires financiers pour subventionnement. La Commune bénéficie d'une subvention au titre du dispositif « Villages et Bourgs » ainsi que des Fonds de Concours par la Communauté de Communes.

La commission travaux propose d'engager ces travaux sur une partie : le cheminement mairie-église et d'attendre le prochain mandat pour le tronçon amenant à la salle communale, argument : ne pas gêner un éventuellement projet.

Matériaux utilisés : des bordures délimiteraient le chemin réalisé en sable de marquise, le parvis de l'église sera pavé en pavés *béton/pierre bleue* 20x20, teintés dans la masse. Les pierres bleues actuellement en façade de l'église seraient repositionnées entre le nouveau parvis et le chemin dit « de pierre » menant à la Petite Rue permettant ainsi la continuité.

Devis estimatif : 12 000 €.

Le sable de marquise ne vieillit pas bien et provoque beaucoup de poussière, dit Lise MIGNON, riveraine de l'accès au terrain de foot, traité en sable de marquise.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a un service d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage à disposition des communes moyennant un montant d'honoraire d'environ 1,5 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire rappelle le projet de base, à savoir une liaison en sable de marquise jusqu'aux abords de la Petite Rue, ce chemin étant aménagé le long de la voie de pierre existante. Ce chemin répondait aux normes d'accessibilité auxquelles la commune doit se conformer et a été inscrit au dossier Ad'AP présenté et validé par les services compétents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Lise MIGNON répond que le prolongement du chemin de l'église à la Petite Rue pourra être réalisé dans un second temps. Elle s'interroge sur l'opportunité de lancer des chantiers pendant la période préélectorale.

Passage en commission préfectorale de sécurité des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire expose : le passage d'un membre de la commission préfectorale de sécurité a été sollicité afin de vérifier la conformité des bâtiments par rapport à la législation en vigueur.

Un représentant a contrôlé l'ensemble des sites et a apporté des précisions sur les contrôles à faire ou ne pas faire ; le classement des bâtiments ; l'obligation du visa d'un bureau de contrôle... Le rapport sera remis lors d'une commission à laquelle le Maire est convié. A suivre.

Ruchers intercommunaux :

Monsieur le Maire explique ce point : il a été contacté par l'Association Abeilles en Pévèle qui travaille sur l'implantation de ruchers pour valoriser la présence des abeilles dans la Pévèle. Visite des sites potentiels : fond du cimetière ou du terrain de football, station d'épuration ; ce dernier a été retenu. Si le projet se concrétise : travaux à charge pour la commune : poser une clôture poteaux bois doublés de grillage pour délimiter l'espace où l'association planterait une quinzaine de ruches. Les services Noréade, contactés, ont répondu favorablement. Une convention tripartite : association-noréade-mairie sera signée. Dossier à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine date de séance : à définir.

**Le Maire,
Jean DELATTRE**